

LE SERVICE PLUS CONTRAT APPRENTISSAGE DU POINT A

Le Service Plus Contrat Apprentissage du Point A vous permet de vous simplifier l'ensemble de vos démarches liées au contrat d'apprentissage.



OBJECTIFS

Simplifier les démarches liées au contrat d'apprentissage



PUBLIC CONCERNÉ

- Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de notre circonscription
- Associations et professions libérales



NATURE DE LA PRESTATION

Le point A vous propose le Service Plus Contrat Apprentissage qui inclue :

- La recherche des conventions collectives et l'application de celles-ci
- La vérification du parcours professionnel de l'apprenti et de la rémunération à appliquer
- La rédaction du contrat d'apprentissage puis son envoi au CFA pour visa (inscription du jeune)
- La mise en conformité du dossier avant enregistrement.



COMMENT EN BÉNÉFICIER

Pour bénéficier du Service Plus Contrat Apprentissage du point A, il suffit de nous retourner la fiche projet en téléchargement ci-dessous.



[Fiche Projet Contrat Apprentissage \(.pdf - 314.12 Ko\)](#)

Information utile :

Depuis le 1er janvier 2019, l'aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt apprentissage. Téléchargez le dépliant pour plus d'information :



[Aide Unique aux employeurs d'apprentis \(.pdf - 2.9 Mo\)](#)



COÛT

60 € HT soit 72 € TTC



CONTACT

Service Formalités Point A

Tél. 04 66 879 894 ou 895

Service joignable par téléphone tous les jours excepté le mercredi de 13h30 à 16h30

apprentissage@gard.cci.fr